



TEXTE ADOPTÉ n° 424
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

20 novembre 2014

PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion de la France à l'accord
portant création de la **Facilité africaine de soutien juridique.***

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **403, 629, 630** et T.A. **141** (2013-2014).

Assemblée nationale : **2057** et **2300**.

Article unique

Est autorisée l'adhésion de la France à l'accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique, signé à Paris le 11 février 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 novembre 2014.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2057.



ISSN 1240 - 8468